

## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional économie agricole, agroalimentaire et  
filières

Courriel : [sreaaf.draaf-auvergne-rhone-  
alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sreaaf.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

### **Réalisation des stages collectifs 21 heures**

#### **1 - Description du dispositif**

Le stage collectif de 21 heures est un stage de formation de 3 jours qui vise à :

- maîtriser les enjeux de l'installation en agriculture, qu'ils soient économique, social, environnemental et personnel,
- se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser dans le cadre de l'installation,
- créer des liens entre porteurs de projet, en responsabilité d'une exploitation à très court terme et positionner leur projet dans la diversité de l'agriculture.

Le stage 21 heures est ouvert à tous les porteurs de projets d'une installation en agriculture ; il est prescrit systématiquement dans le Plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

Les chambres d'agriculture <sup>(1)</sup> sont les organismes de formation habilités sur 2018/2020 pour l'organisation de ces stages en Auvergne-Rhône-Alpes.

#### **2 - Déclinaison du dispositif**

Un des objectifs du stage est de créer des situations d'interactivité entre les porteurs de projet. La consolidation des compétences nécessaires à l'exercice de chef d'exploitation agricole est la ligne directrice de cette formation. La formation s'attache à proposer une programmation cohérente et progressive en termes de mobilisation de compétences des porteurs de projet et de la dynamique du groupe stagiaire

Les interventions durant le stage s'inscrivent dans la démarche d'une agriculture durable : respectueuse de l'environnement, économiquement viable et socialement responsable. Il s'agit pour les intervenants de valoriser les mesures visant à une agriculture ouverte aux problématiques sociétales et en capacité d'appréhender et de s'inscrire dans la démarche agro-écologique.

Remarques : le stage collectif de 21 heures n'est pas le support de préparation ou d'élaboration du plan d'entreprise (PE) exigé pour les porteurs de projet éligibles aux aides à l'installation, l'appui au candidat pour la formalisation de son plan relève d'autres prestations, voire d'autres structures.

<sup>(1)</sup> **Contacts stages 21 heures :**

<b>Structure</b>	<b>Adresse</b>
Chambre d'agriculture de l'Ain	4 avenue du champs de foire - BP 84 01003 BOURG EN BRESSE cedex
Chambre d'agriculture de l'Allier	60 cours Jean Jaurès - BP 1727 03000 MOULINS
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	4 avenue de l'europe unie - BP 114 07001 PRIVAS cedex
Chambre d'agriculture du Cantal	16 rue du 139 RI – BP 239 15002 AURILLAC
Chambre d'agriculture de la Drôme	95 avenue Georges Brassens – CS 30418 26504 BOURG LES VALENCE cedex
Chambre d'agriculture de l'Isère	40 avenue Marcelin Berthelot – CS 92608 38036 GRENOBLE cedex 2
Chambre d'agriculture de la Loire	43 avenue Albert Raymond – BP 40050 42272 SAINT PRIEST EN JAREZ cedex
Chambre d'agriculture de la Haute-Loire	16 boulevard du Président Bertrand – CS 20343 43012 LE PUY EN VELAY
Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme	11 allée Pierre de Fermat – BP 70007 63171 AUBIERE cedex
Chambre d'agriculture du Rhône	18 avenue des Monts d'Or 69890 LA TOUR DE SALVAGNY
Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	52 avenue des îles 74994 ANNECY cedex 9 40, rue du Terraillet 73190 SAINT BALDOLPH (site de Savoie)